Mairie de Pignans

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES *DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 56 / 2021

Nombre de Membres
En exercice : 27
De Présents : 21
De votants : 26
ses

L'An deux mil vingt et un le Lundi 05 Juillet ,

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.
. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -Mme AURIOL Anne-M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-Mme DUPONT Karine-Mme AURIOL Anne-.M. AIGUESPARSES Cédric-Mme BOULANGER Tamara- HERAUD Jean-François-Mme NICODEMO Mélissia-M. CAMARA Célestin

Procurations :.
Mme ARNAL Estelle donne procuration à M. BRUN Fernand.
Mme DEZ Marylène donne procuration à Mme THIERRY Martine
Mme LECUREUX Aurore donne procuration à M. HURET David
Mme PRUNET Sophie donne procuration à Mme GACNIK Marie-France-
Aurore-M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne procuration à M. HERAUD Jean-François.
.Etaient absents excusés- M. FRELIER Laurent

Délibération portant autorisation du Conseil municipal au Maire en vue d'acquérir les parcelles B968-899-290 situées sur PIGNANS, dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain sur le Domaine de BERTHOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme GACNIK Marie-France ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Monsieur le Maire expose qu'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA N° 08309221B 0090) en date du 15/06/2021 a été transmise en Mairie portant sur les parcelles B290-899-968 en

zones Ub , Ubr, et N (superficie de 14 189 m²) situées sur PIGNANS dans le Domaine de Berthoire moyennant un prix de 575 000 €, parcelles indissociables avec celles figurant sur CARNOULES B1400-736-735-734 (superficie de 6 103 m²) avec un prix global de 1 150 000 €

Le bien appartient à la SCI Domaine de Berthoire, M. BRATIGNY Jean-Pierre.

Monsieur le Maire rappelle que suite au précédent conseil municipal du 15/02/2021, un avis des domaines a été sollicité : un montant estimatif a été rendu pour 1 200 000 € pour la totalité.

Ce domaine présente des atouts incontestables pour la commune pour divers motifs :

-Une mise en valeur d'un patrimoine historiquement attaché à PIGNANS.

-Protection des ressources naturelles et de la biodiversité (présence de sources conséquentes)

-Patrimoine bâti ancien

En effet la commune souhaite tout d'abord sauvegarder et mettre en valeur du patrimoine bâti notamment la bâtisse du 18ème siècle se trouvant sur le terrain, et non bâti en sécurisant deux sources d'eaux traversant la propriété.

D'autre part la commune souhaite également développer les loisirs et tourisme notamment en aménageant sur le terrain boisé des jeux d'eau et un parcours de santé tout en préservant le site naturel. La bâtisse sera restaurée et aménagée en salle de réunion- formation avec hébergement.

La réalisation de ce programme prendrait fin en 2023.

Monsieur le Maire expose qu'un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois à compter de la présente délibération.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération décide à la majorité et 04 abstentions (Mme YZQUIERDO, M. AIGUESPARSES, Mme PRUNET, et Mme GACNIK) d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition des parcelles B968-899-290 situées sur PIGNANS dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain tel que présenté ci-dessus, et au prix figurant sur la DIA soit 575 000 € pour ces parcelles.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS